



Déclaration des représentant-es du SNUIPP/FSU44 à la CAPD du 22 février 2018

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Le ministre de l'action publique voudrait la refonte des instances paritaires, nous espérons qu'en faisant le choix de ne pas convoquer de CAPD depuis le 5 septembre 2017, hors mis la CAPD exceptionnelle de novembre, vous n'avez pas décidé d'être département précurseur. Cette rareté est symptomatique d'une volonté de la part du gouvernement Macron/Philippe, comme des précédents, de gérer la fonction publique comme une entreprise privée, en limitant au maximum les droits des personnels et les possibilités pour leurs représentant-e-s de les défendre.

Les choix politiques du gouvernement sont même clairement affichés puisque pour obéir aux exigences du Medef et de la commission européenne, il veut casser le statut de fonctionnaire et supprimer 120000 postes avec un plan de départs volontaires qui ressemble plus à un plan social. Si nous ne réagissons pas, ce gouvernement va parachever rapidement la casse des acquis sociaux entamée depuis les années 80 par ces prédécesseurs.

Avec Macron le président des riches c'est le flicage des demandeurs d'emplois, la chasse aux migrants, la répression violente des manifestations, un code du travail taillé sur mesure pour le Medef, une réforme des retraites qui n'annonce rien de bon, une réforme de l'hôpital public et de la sécurité sociale qui annonce beaucoup de souffrances pour les personnels et les usagers, etc ...

Dans l'Education Nationale, Mr Blanquer, le « bon élève » du gouvernement Philippe, nous ressort des recettes d'un autre âge : le redoublement, la dictée quotidienne et une pseudo méthode de Singapour pour la réforme des maths, le tout saupoudré de poudre de perlinpimpin à la sauce neuro-sciences au mépris de toutes les recherches et les expériences pédagogiques.

Cet enfumage ne prend pas en compte les réalités et les besoins du terrain :

Des personnels en souffrance dans de nombreuses écoles, une formation initiale indigente, un manque criant de formation continue à l'initiative des collègues et non pas de la hiérarchie.

Nos classes sont beaucoup trop chargées pour nous permettre de travailler dans de bonnes conditions. Tant que les seuils ne baisseront pas de façon sensible, que les moyens en postes et en formation ne seront pas réellement mis en œuvre, le système français marchera sur la tête et nos scores aux évaluations internationales resteront faibles.

Si la dotation de notre département est de 64 postes, c'est parce que les autres départements de l'académie ont vu leur nombre d'enseignant-es diminuer.

La démographie baisse ! oui, alors profitons-en pour réduire les seuils et améliorer les conditions d'apprentissage des élèves : 20 par classe en EP et 25 par classe hors EP maximum.

Si le ministre lui-même propose de baisser les effectifs dans les milieux les plus fragiles, c'est bien que la baisse du nombre d'élèves par classe a un effet sur la réussite scolaire. Alors pourquoi la limiter aux seuls CP et CE1 en éducation prioritaire ?

Nous observons une augmentation des situations où les collègues sont en détresse à cause de classes surchargées, du manque d'accompagnement et/ou de soins des élèves les plus en difficultés. La baisse des seuils est une urgence vitale pour toutes les écoles.

La diminution voire la suppression des postes surnuméraires ; -23 pour notre département pour cette année. Votre décision, M. l'Inspecteur d'Académie est une erreur fondamentale : ce dispositif permet la co-animation,

l'innovation pédagogique, le travail en équipe, leur fermeture va entraîner une véritable régression pour les écoles.

Prévoir de fermer 40 classes en maternelle et 30 en élémentaire sont autant de décisions qui aggraveront les conditions d'apprentissage et d'enseignement dans des classes surchargées.

La réalité c'est aussi le décret qui permet le retour à la semaine de 4 jours par dérogation.

Nous rappelons notre opposition à toute forme de municipalisation de l'École publique et saurons nous opposer aux édiles souhaitant dans le cadre d'une réforme territoriale ou pas s'arroger tous les droits sur les écoles.

La réalité les enseignant-es peuvent en parler au ministre. Mais pourra-t-il écouter nos collègues parler de climat scolaire dégradé parce que des élèves importent le malaise sociétal et n'ont que l'espace de l'école pour l'exprimer ? Que sait-il du burn-out des enseignant-es ? Du temps de préparation qui s'allonge, nous vous rappelons que les enseignant-es français-es travaillent en moyenne 44 h par semaine !

Nous dénonçons le retour du jour de carence pour les fonctionnaires. Il s'agit là d'une mesure injuste, et inefficace : injuste car la plupart des salarié-es du privé bénéficient de clauses d'entreprises qui les en exemptent. Inefficace, car le fait d'aller travailler en étant souffrant ne fait que retarder la mise en congé-maladie, qui n'en sera que plus long.

La réalité c'est aussi une formation CAPPEI qui comme nous l'avons déjà dénoncé est centrée uniquement sur l'inclusion scolaire et la fonction de personnels ressources pour répondre avant tout aux urgences. Avec la disparition des options au profit des parcours c'est la fin de l'adaptation scolaire qui s'annonce, quand dans le même temps, la grande majorité des élèves suivis par le RASED bénéficient bien d'aides par rapport à leurs difficultés dans les apprentissages ou le comportement et non pas pour un trouble ou un handicap.

Nous souhaitons aussi attirer votre attention sur la question des demandes d'autorisation d'absence et vous demandons de les traiter avec bienveillance. D'une part parce que la difficulté de consulter un spécialiste ne nous permet pas de planifier des rendez-vous en dehors des temps de service. D'autre part parce que l'absence de médecin de prévention ne favorise pas la bonne santé des agents. Le SNUipp-FSU appelle les collègues à signer notre campagne pour exiger une médecine de prévention digne de ce nom.

Cette CAPD traitera des promotions dans un cadre transitoire lié à la mise en place du Parcours Professionnel Carrière Revalorisation. Le SNUipp-FSU, tout en condamnant plusieurs aspects de ce protocole, constate que la durée dans les échelons est désormais la même pour tous-tes, à l'exception des 6e et 8e échelon (ce à quoi nous sommes opposés). Notre revendication reste que l'ensemble des collègues puisse atteindre le dernier échelon de la hors classe à l'issue d'une carrière complète. Un pas a été fait, mais il reste encore des progrès importants à réaliser pour que cela devienne une réalité pour tous-tes. D'autre part, le SNUipp-FSU dénonce une classe exceptionnelle, qui sera réservée à une extrême minorité et constituera un élément de division des personnels.

C'est pour toutes ces raisons que de nombreux-ses enseignant-es de Loire Atlantique se sont mis-es en grève le 20 février à l'appel de l'intersyndicale SNUIPP/FSU, Sud-Educ, CGT. Elles et ils ont bien compris qu'il est urgent de se mobiliser pour améliorer nos conditions de travail et celles des élèves. Pour réclamer, avec les parents d'élèves, des moyens supplémentaires pour le département. Le SNUipp-FSU revendique aucune fermeture de classes, aucune fermeture de postes surnuméraires, et des ouvertures partout où c'est nécessaire, des RASED complets pour 800 élèves, des moyens pour les élèves en situation de handicap, car il est inacceptable que les dossiers soient traités 8 mois après avoir été déposés à la MDPH.

Nous espérons que nos collègues des autres organisations syndicales vont se réveiller et comprendre l'urgence de la situation.

Le premier comité interministériel de la transformation publique réuni le 1er février confirme les orientations inquiétantes du gouvernement concernant l'avenir de la fonction publique. Rémunérations différenciées, management centré sur l'individualisation, recours au contrat... Ce gouvernement est en marche vers la destruction de la fonction publique. Le SNUipp-FSU, attaché au service public sera dans la rue le 22 mars pour défendre une action publique d'intérêt général.